

LIVRE VIII.

DE LA CORRUPTION DES PRINCIPES DES TROIS
GOUVERNEMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de ce livre.

LA corruption de chaque gouvernement commence presque toujours par celle des principes.

CHAPITRE II.

De la corruption du principe de la démocratie.

LE principe de la démocratie se corrompt non seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges.

Il ne peut plus y avoir de vertu dans la république. Le peuple veut faire les fonctions des magistrats; on ne les respecte donc plus. Les délibérations du sénat n'ont plus de poids; on n'a donc plus d'égard pour les sénateurs,

et par conséquent pour les vieillards. Que si l'on n'a pas du respect pour les vieillards, on n'en aura pas non plus pour les peres : les maris ne méritent pas plus de déférence, ni les maîtres plus de soumission. Tout le monde parviendra à aimer ce libertinage ; la gêne du commandement fatiguera comme celle de l'obéissance. Les femmes, les enfants, les esclaves, n'auront de soumission pour personne. Il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertu.

On voit, dans le banquet de Xénophon, une peinture bien naïve d'une république où le peuple a abusé de l'égalité. Chaque convive donne à son tour la raison pourquoi il est content de lui. « Je suis content de moi, dit Cha-
« midès, à cause de ma pauvreté. Quand j'étois
« riche, j'étois obligé de faire ma cour aux ca-
« lomniateurs, sachant bien que j'étois plus en
« état de recevoir du mal d'eux que de leur en
« faire : la république me demandoit toujours
« quelque nouvelle somme : je ne pouvois
« m'absenter. Depuis que je suis pauvre, j'ai
« acquis de l'autorité ; personne ne me menace,
« je menace les autres ; je puis m'en aller ou
« rester ; déjà les riches se levent de leurs places
« et me cedent le pas. Je suis un roi, j'étois es-
« clave ; je payois un tribut à la république,
« aujourd'hui elle me nourrit ; je ne crains plus
« de perdre, j'espere d'acquérir. »

Le peuple tombe dans ce malheur, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur

propre corruption , cherchent à le corrompre. Pour qu'il ne voie pas leur ambition , ils ne lui parlent que de sa grandeur ; pour qu'il n'aperçoive pas leur avarice , ils flattent sans cesse la sienne.

La corruption augmentera parmi les corrupteurs , et elle augmentera parmi ceux qui sont déjà corrompus. Le peuple se distribuera tous les deniers publics ; et comme il aura joint à sa paresse la gestion des affaires , il voudra joindre à sa pauvreté les amusements du luxe. Mais avec sa paresse et son luxe il n'y aura que le trésor public qui puisse être un objet pour lui.

Il ne faudra pas s'étonner si l'on voit les suffrages se donner pour de l'argent. On ne peut donner beaucoup au peuple sans retirer encore plus de lui : mais pour retirer de lui il faut renverser l'état. Plus il paroîtra tirer d'avantage de sa liberté , plus il s'approchera du moment où il doit la perdre. Il se forme de petits tyrans qui ont tous les vices d'un seul. Bientôt ce qui reste de liberté devient insupportable ; un seul tyran s'élève , et le peuple perd tout , jusqu'aux avantages de sa corruption.

La démocratie a donc deux excès à éviter ; l'esprit d'inégalité , qui la mène à l'aristocratie ou au gouvernement d'un seul ; et l'esprit d'égalité extrême , qui la conduit au despotisme d'un seul , comme le despotisme d'un seul finit par la conquête.

Il est vrai que ceux qui corrompirent les républiques grecques ne devinrent pas toujours tyrans. C'est qu'ils s'étoient plus attachés à l'éloquence qu'à l'art militaire : outre qu'il y avoit dans le cœur de tous les Grecs une haine implacable contre ceux qui renversoient le gouvernement républicain ; ce qui fit que l'anarchie dégénéra en anéantissement , au lieu de se changer en tyrannie.

Mais Syracuse , qui se trouva placée au milieu d'un grand nombre de petites oligarchies changées en tyrannies (1), Syracuse, qui avoit un sénat (2) dont il n'est presque jamais fait mention dans l'histoire , essuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville , toujours dans la licence (3) ou dans l'oppression , également travaillée par sa liberté et par sa servitude , recevant toujours l'une et l'autre comme une tempête , et , malgré sa puissance au-dehors , toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étran-

(1) Voyez Plutarque dans les vies de Timoléon et de Dion. — (2) C'est celui des six cents, dont parle Diodore. — (3) Ayant chassé les tyrans, ils firent citoyens des étrangers et des soldats mercenaires ; ce qui causa des guerres civiles. Aristote, Polit. l. V, chap. III. Le peuple ayant été cause de la victoire sur les Athéniens, la république fut changée. *Ibid.* chap. IV. La passion de deux jeunes magistrats, dont l'un enleva à l'autre un jeune garçon, et celui-ci lui débaucha sa femme, fit changer la forme de cette république. *Ibid.* l. VII, chap. IV.

gere , avoit dans son sein un peuple immense , qui n'eut jamais que cette cruelle alternative de se donner un tyran ou de l'être lui-même.

CHAPITRE III.

De l'esprit d'égalité extrême.

AUTANT que le ciel est éloigné de la terre , autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême. Le premier ne consiste point à faire en sorte que tout le monde commande ou que personne ne soit commandé , mais à obéir et à commander à ses égaux. Il ne cherche pas à n'avoir point de maître , mais à n'avoir que ses égaux pour maîtres.

Dans l'état de nature les hommes naissent bien dans l'égalité , mais ils n'y sauroient rester. La société la leur fait perdre , et ils ne redeviennent égaux que par les lois.

Telle est la différence entre la démocratie réglée et celle qui ne l'est pas , que dans la première , on n'est égal que comme citoyen , et que , dans l'autre , on est encore égal comme magistrat , comme sénateur , comme juge , comme pere , comme mari , comme maître.

La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté ; mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême qu'auprès de la servitude.

CHAPITRE IV.

Cause particulière de la corruption du peuple.

LES grands succès, sur-tout ceux auxquels le peuple contribue beaucoup, lui donnent un tel orgueil qu'il n'est plus possible de le conduire. Jaloux des magistrats, il le devient de la magistrature; ennemi de ceux qui gouvernent, il l'est bientôt de la constitution. C'est ainsi que la victoire de Salamine sur les Perses corrompit la république d'Athènes (1); c'est ainsi que la défaite des Athéniens perdit la république de Syracuse (2).

Celle de Marseille n'éprouva jamais ces grands passages de l'abaissement à la grandeur; aussi se gouverna-t-elle toujours avec sagesse; aussi conserva-t-elle ses principes.

CHAPITRE V.

De la corruption du principe de l'aristocratie.

L'ARISTOCRATIE se corrompt lorsque le pouvoir des nobles devient arbitraire: il ne peut plus y avoir de vertu dans ceux qui gouvernent ni dans ceux qui sont gouvernés.

Quand les familles régnantes observent les lois, c'est une monarchie qui a plusieurs monarques, et qui est très bonne par sa nature; presque tous ces monarques sont liés par les

(1) Arist. Polit. l. V, chap. IV.—(2) *Ibid.*

lois : mais quand elles ne les observent pas, c'est un état despôtique qui a plusieurs despotes.

Dans ce cas la république ne subsiste qu'à l'égard des nobles et entre eux seulement. Elle est dans le corps qui gouverne ; et l'état despôtique est dans le corps qui est gouverné ; ce qui fait les deux corps du monde les plus désunis.

L'extrême corruption est lorsque les nobles deviennent héréditaires (1) : ils ne peuvent plus guere avoir de modération. S'ils sont en petit nombre, leur pouvoir est plus grand, mais leur sûreté diminue ; s'ils sont en plus grand nombre, leur pouvoir est moindre et leur sûreté plus grande ; en sorte que le pouvoir va croissant et la sûreté diminuant, jusqu'au despote sur la tête duquel est l'excès du pouvoir et du danger.

Le grand nombre des nobles dans l'aristocratie héréditaire rendra donc le gouvernement moins violent ; mais comme il y aura peu de vertu, on tombera dans un esprit de nonchalance, de paresse, d'abandon, qui fera que l'état n'aura plus de force ni de ressort (2).

Une aristocratie peut maintenir la force de son principe, si les lois sont telles qu'elles fas-

(1) L'aristocratie se change en oligarchie.—(2) Venise est une des républiques qui a le mieux corrigé par ses lois les inconvénients de l'aristocratie héréditaire.

sent plus sentir aux nobles les périls et les fatigues du commandement que ses délices, et si l'état est dans une telle situation qu'il ait quelque chose à redouter, et que la sûreté vienne du dedans et l'incertitude du dehors.

Comme une certaine confiance fait la gloire et la sûreté d'une monarchie, il faut au contraire qu'une république redoute quelque chose (1). La crainte des Perses maintint les lois chez les Grecs. Carthage et Rome s'intimidèrent l'une l'autre, et s'affermirent. Chose singulière ! plus ces états ont de sûreté, plus, comme des eaux trop tranquilles, ils sont sujets à se corrompre.

CHAPITRE VI.

De la corruption du principe de la monarchie.

COMME les démocraties se perdent lorsque le peuple dépouille le sénat, les magistrats et les juges, de leurs fonctions; les monarchies se corrompent lorsqu'on ôte peu à peu les prérogatives des corps ou les privilèges des villes. Dans le premier cas, on va au despotisme de tous; dans l'autre, au despotisme d'un seul.

« Ce qui perdit les dynasties de Tsin et de

(1) Justin attribue à la mort d'Epaminondas l'extinction de la vertu à Athenes. N'ayant plus d'émulation, ils dépensèrent leurs revenus en fêtes, *frequentius cœnam quàm castra visentes*. Pour lors les Macédoniens sortirent de l'obscurité. Liv. VI.

« Souïi, dit un auteur chinois, c'est qu'au lieu
 « de se borner, comme les anciens, à une in-
 « spection générale, seule digne du souverain,
 « les princes voulurent gouverner tout immé-
 « diatement par eux-mêmes (1). » L'auteur chi-
 nois nous donne ici la cause de la corruption
 de presque toutes les monarchies.

La monarchie se perd lorsqu'un prince croit
 qu'il montre plus sa puissance en changeant
 l'ordre des choses qu'en le suivant; lorsqu'il
 ôte les fonctions naturelles des uns pour les
 donner arbitrairement à d'autres, et lorsqu'il
 est plus amoureux de ses fantaisies que de ses
 volontés.

La monarchie se perd lorsque le prince,
 rapportant tout uniquement à lui, appelle l'é-
 tat à sa capitale, la capitale à sa cour, et la cour
 à sa seule personne.

Enfin elle se perd lorsqu'un prince mécon-
 noît son autorité, sa situation, l'amour de ses
 peuples, et lorsqu'il ne sent pas bien qu'un
 monarque doit se juger en sûreté, comme un
 despote doit se croire en péril.

CHAPITRE VII.

Continuation du même sujet.

LE principe de la monarchie se corrompt
 lorsque les premières dignités sont les mar-

(1) Compilation d'ouvrages faits sous les Ming,
 rapportés par le P. du Halde.

ques de la première servitude; lorsqu'on ôte aux grands le respect des peuples, et qu'on les rend de vils instruments du pouvoir arbitraire.

Il se corrompt encore plus lorsque l'honneur a été mis en contradiction avec les honneurs, et que l'on peut être à la fois couvert d'infamie (1) et de dignités.

Il se corrompt lorsque le prince change sa justice en sévérité; lorsqu'il met, comme les empereurs romains, une tête de Méduse sur sa poitrine (2); lorsqu'il prend cet air menaçant et terrible que Commode faisoit donner à ses statues (3).

Le principe de la monarchie se corrompt lorsque des âmes singulièrement lâches tirent vanité de la grandeur que pourroit avoir leur

(1) Sous le règne de Tibère on éleva des statues et l'on donna les ornements triomphaux aux délateurs; ce qui avilit tellement ces honneurs, que ceux qui les avoient mérités les dédaignèrent. *Fragm. de Dion, l. LVIII, tiré de l'Extrait des vertus et des vices de Const. Porphyrog.* Voyez dans Tacite comment Néron, sur la découverte et la punition d'une prétendue conjuration, donna à Petronius Turpilianus, à Nerva, à Tigellinus, les ornements triomphaux. *Annal. l. XIV.* Voyez aussi comment les généraux dédaignèrent de faire la guerre, parcequ'ils en méprisoient les honneurs. *Pervulgatis triumphis insignibus.* Tacite, *Annal. l. XIII.* — (2) Dans cet état le prince savoit bien quel étoit le principe de son gouvernement. — (3) Hérodiën.

servitude, et qu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince fait que l'on ne doit rien à sa patrie.

Mais s'il est vrai (ce que l'on a vu dans tous les temps) qu'à mesure que le pouvoir du monarque devient immense, sa sûreté diminue; corrompre ce pouvoir jusqu'à le faire changer de nature, n'est-ce pas un crime de lèse-majesté contre lui?

CHAPITRE VIII.

Danger de la corruption du principe du gouvernement monarchique.

L'INCONVÉNIENT n'est pas lorsque l'état passe d'un gouvernement modéré à un gouvernement modéré, comme de la république à la monarchie, ou de la monarchie à la république; mais quand il tombe et se précipite du gouvernement modéré au despotisme.

La plupart des peuples d'Europe sont encore gouvernés par les mœurs. Mais si par un long abus du pouvoir, si, par une grande conquête, le despotisme s'établissoit à un certain point, il n'y auroit pas de mœurs ni de climat qui tinsent; et, dans cette belle partie du monde, la nature humaine souffriroit, au moins pour un temps, les insultes qu'on lui fait dans les trois autres.

CHAPITRE IX.

Combien la noblesse est portée à défendre le trône.

LA noblesse anglaise s'ensevelit avec Charles I sous les débris du trône; et, avant cela, lorsque Philippe II fit entendre aux oreilles des Français le mot de liberté, la couronne fut toujours soutenue par cette noblesse qui tient à honneur d'obéir à un roi, mais qui regarde comme la souveraine infamie de partager la puissance avec le peuple.

On a vu la maison d'Autriche travailler sans relâche à opprimer la noblesse hongroise. Elle ignoroit de quel prix elle lui seroit quelque jour. Elle cherchoit chez ces peuples de l'argent qui n'y étoit pas; elle ne voyoit pas des hommes qui y étoient. Lorsque tant de princes partageoient entre eux ses états, toutes les pieces de sa monarchie, immobiles et sans action, tomboient pour ainsi dire les unes sur les autres: il n'y avoit de vie que dans cette noblesse, qui s'indigna, oublia tout pour combattre, et crut qu'il étoit de sa gloire de périr et de pardonner.

CHAPITRE X.

De la corruption du principe du gouvernement despotique.

LE principe du gouvernement despotique se corrompt sans cesse, parcequ'il est corrompu

par sa nature. Les autres gouvernements périssent, parceque des accidents particuliers en violent le principe : celui-ci périt par son vice intérieur, lorsque quelques causes accidentelles n'empêchent point son principe de se corrompre. Il ne se maintient donc que quand des circonstances tirées du climat, de la religion, de la situation ou du génie du peuple, le forcent à suivre quelque ordre et à souffrir quelque regle. Ces choses forcent sa nature sans la changer; sa férocité reste, elle est pour quelque temps apprivoisée.

CHAPITRE XI.

Effets naturels de la bonté et de la corruption des principes.

LORSQUE les principes du gouvernement sont une fois corrompus, les meilleures lois deviennent mauvaises et se tournent contre l'état; lorsque les principes en sont sains, les mauvaises ont l'effet des bonnes : la force du principe entraîne tout.

Les Crétois, pour tenir les premiers magistrats dans la dépendance des lois, employoient un moyen bien singulier; c'étoit celui de l'insurrection. Une partie des citoyens se soulevoit (1), mettoit en fuite les magistrats, et les obligeoit de rentrer dans la condition privée. Cela étoit censé fait en conséquence de la loi.

(1) Aristote, Polit. l. II, ch. X.

Une institution pareille, qui établissoit la sédition pour empêcher l'abus du pouvoir, sembloit devoir renverser quelque république que ce fût : elle ne détruisit pas celle de Crete. Voici pourquoi (1).

Lorsque les anciens vouloient parler d'un peuple qui avoit le plus grand amour pour la patrie, ils citoient les Crétois. La patrie, disoit Platon (2), nom si tendre aux Crétois. Ils l'appeloient d'un nom qui exprime l'amour d'une mere pour ses enfants (3). Or, l'amour de la patrie corrige tout.

Les lois de Pologne ont aussi leur insurrection. Mais les inconvénients qui en résultent font bien voir que le seul peuple de Crete étoit en état d'employer avec succès un pareil remede.

Les exercices de la gymnastique établis chez les Grecs ne dépendirent pas moins de la bonté du principe du gouvernement. « Ce furent
« les Lacédémoniens et les Crétois, dit Pla-
« ton (4), qui ouvrirent ces académies fameu-
« ses qui leur firent tenir dans le monde un
« rang si distingué. La pudeur s' alarma d'a-
« bord, mais elle céda à l'utilité publique. » Du

(1) On se réunissoit toujours d'abord contre les ennemis du dehors ; ce qui s'appeloit *syncretisme*. Plutarque, Moral. p. 88. — (2) République, l. IX. — (3) Plut., Moral., au traité, *Si l'homme d'âge doit se mêler des affaires publiques*. — (4) Répub. liv. V.

temps de Platon ces institutions étoient admirables (1); elles se rapportoient à un grand objet, qui étoit l'art militaire. Mais, lorsque les Grecs n'eurent plus de vertu, elles détruisirent l'art militaire même: on ne descendit plus sur l'arene pour se former, mais pour se corrompre (2).

Plutarque nous dit (3) que, de son temps, les Romains pensoient que ces jeux avoient été la principale cause de la servitude où étoient tombés les Grecs. C'étoit au contraire la servitude des Grecs qui avoit corrompu ces exercices. Du temps de Plutarque (4), les parcs où l'on combattoit à nu, et les jeux de la lutte, rendoient les jeunes gens lâches, les portoient à un amour infâme, et n'en faisoient que des baladins. Mais, du temps d'Epaminondas,

(1) La gymnastique se divisoit en deux parties, la danse et la lutte. On voyoit en Crete les danses armées des Curetes; à Lacédémone, celles de Castor et de Pollux; à Athenes, les danses armées de Pallas, très propres pour ceux qui ne sont pas encore en âge d'aller à la guerre. La lutte est l'image de la guerre, dit Platon, *des Lois*, l. VII. Il loue l'antiquité de n'avoir établi que deux danses, la pacifique et la pyrrhique. Voyez comment cette dernière danse s'appliquoit à l'art militaire. Platon, *ibid.*

—(2) Aut libidinosæ

Ledæas lacedæmonis palestras.

Martial, l. IV, epig. 55.

—(3) OEuvres morales, au traité *Des demandes des choses romaines*.—(4) Plutarque, *ibid.*

l'exercice de la lutte faisoit gagner aux Thébains la bataille de Leuctres (1).

Il y a peu de lois qui ne soient bonnes lorsque l'état n'a point perdu ses principes; et, comme disoit Epicure en parlant des richesses, ce n'est point la liqueur qui est corrompue, c'est le vase.

CHAPITRE XII.

Continuation du même sujet.

On prenoit à Rome les juges dans l'ordre des sénateurs. Les Gracques transporterent cette prérogative aux chevaliers. Drusus la donna aux sénateurs et aux chevaliers; Sylla aux sénateurs seuls; Cotta aux sénateurs, aux chevaliers, et aux trésoriers de l'épargne. César exclut ces derniers. Antoine fit des décuries de sénateurs, de chevaliers, et de centurions.

Quand une république est corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naissent qu'en ôtant la corruption et en rappelant les principes : toute autre correction est ou inutile ou un nouveau mal. Pendant que Rome conserva ses principes, les jugements purent être sans abus entre les mains des sénateurs; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on transportât les jugements, aux sénateurs, aux chevaliers, aux trésoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à

(1) Plutarque, Moral., propos de table, l. II.

tous les trois ensemble, à quelque autre corps que ce fût, on étoit toujours mal. Les chevaliers n'avoient pas plus de vertu que les sénateurs, les trésoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, et ceux-ci aussi peu que les centurions.

Lorsque le peuple de Rome eut obtenu qu'il auroit part aux magistratures patriciennes, il étoit naturel de penser que ses flatteurs alloient être les arbitres du gouvernement. Non : l'on vit ce peuple, qui rendoit les magistratures communes aux plébéiens, élire toujours des patriciens. Parcequ'il étoit vertueux, il étoit magnanime; parcequ'il étoit libre, il dédaignoit le pouvoir. Mais lorsqu'il eut perdu ses principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement; jusqu'à ce qu'enfin, devenu son propre tyran et son propre esclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la foiblesse de la licence.

CHAPITRE XIII.

Effet du serment chez un peuple vertueux.

IL n'y a point eu de peuple, dit Tite-Live (1), où la dissolution se soit plus tard introduite que chez les Romains, et où la modération et la pauvreté aient été plus long-temps honorées.

Le serment eut tant de force chez ce peuple, que rien ne l'attacha plus aux lois. Il fit bien

(1) Liv. I.

des fois, pour l'observer, ce qu'il n'auroit jamais fait pour la gloire ni pour la patrie.

Quintius Cincinnatus, consul, ayant voulu lever une armée dans la ville contre les Eques et les Volsques, les tribuns s'y opposerent. « Hé bien ! dit-il, que tous ceux qui ont fait « serment au consul de l'année précédente « marchent sous mes enseignes (1). » En vain les tribuns s'écrierent-ils qu'on n'étoit plus lié par ce serment; que, quand on l'avoit fait, Quintius étoit un homme privé : le peuple fut plus religieux que ceux qui se mêloient de le conduire; il n'écouta ni les distinctions ni les interprétations des tribuns.

Lorsque le même peuple voulut se retirer sur le Mont-Sacré, il se sentit retenu par le serment qu'il avoit fait aux consuls de les suivre à la guerre (2). Il forma le dessein de les tuer : on lui fit entendre que le serment n'en subsisteroit pas moins. On peut juger de l'idée qu'il avoit de la violation du serment par le crime qu'il vouloit commettre.

Après la bataille de Cannes, le peuple effrayé voulut se retirer en Sicile; Scipion lui fit jurer qu'il resteroit à Rome : la crainte de violer leur serment surmonta toute autre crainte. Rome étoit un vaisseau tenu par deux ancres dans la tempête, la religion et les mœurs.

(1) Tite-Live, l. III.—(2) *Ibid.* l. II.

CHAPITRE XIV.

Comment le plus petit changement dans la constitution entraîne la ruine des principes.

ARISTOTE nous parle de la république de Carthage comme d'une république très bien réglée. Polybe nous dit qu'à la seconde guerre punique (1) il y avoit à Carthage cet inconvénient, que le sénat avoit perdu presque toute son autorité. Tite-Live nous apprend que lorsqu'Annibal retourna à Carthage, il trouva que les magistrats et les principaux citoyens détournent à leur profit les revenus publics, et abusoient de leur pouvoir. La vertu des magistrats tomba donc avec l'autorité du sénat; tout coula du même principe.

On connoît les prodiges de la censure chez les Romains. Il y eut un temps où elle devint pesante; mais on la soutint, parcequ'il y avoit plus de luxe que de corruption. Claudius l'affoiblit; et, par cet affoiblissement, la corruption devint encore plus grande que le luxe, et la censure (2) s'abolit pour ainsi dire d'elle-même. Troublée, demandée, reprise, quittée, elle fut entièrement interrompue jusqu'au temps où elle devint inutile, je veux dire les regnes d'Auguste et de Claude.

(1) Environ cent ans après. — (2) Voyez Dion, liv. XXXVIII; la vie de Cicéron dans Plutarque; Cicéron à Atticus, liv. IV, lett. X et XV; Asconius sur Cicéron, *de divinatione*.

CHAPITRE XV.

Moyens très efficaces pour la conservation des trois principes.

JE ne pourrai me faire entendre que lorsqu'on aura lu les quatre chapitres suivants.

CHAPITRE XVI.

Propriétés distinctives de la république.

IL est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un petit territoire; sans cela elle ne peut guere subsister. Dans une grande république, il y a de grandes fortunes, et par conséquent peu de modération dans les esprits; il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen; les intérêts se particularisent; un homme sent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux, sans sa patrie, et bientôt qu'il peut être seul grand sur les ruines de sa patrie.

Dans une grande république, le bien commun est sacrifié à mille considérations; il est subordonné à des exceptions; il dépend des accidents. Dans une petite, le bien public est mieux senti, mieux connu, plus près de chaque citoyen; les abus y sont moins étendus, et par conséquent moins protégés.

Ce qui fit subsister si long-temps Lacédémone, c'est qu'après toutes ses guerres elle resta toujours avec son territoire. Le seul but

de Lacédémone étoit la liberté; le seul avantage de sa liberté, c'étoit la gloire.

Ce fut l'esprit des républiques grecques de se contenter de leurs terres comme de leurs lois. Athenes prit de l'ambition, et en donna à Lacédémone; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres que pour gouverner des esclaves, plutôt pour être à la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu lorsqu'une monarchie s'éleva; gouvernement dont l'esprit est plus tourné vers l'agrandissement.

Sans des circonstances particulières (1), il est difficile que tout autre gouvernement que le républicain puisse subsister dans une seule ville. Un prince d'un si petit état chercheroit naturellement à opprimer, parcequ'il auroit une grande puissance et peu de moyens pour en jouir ou pour la faire respecter: il fouleroit donc beaucoup ses peuples. D'un autre côté, un tel prince seroit aisément opprimé par une force étrangere, ou même par une force domestique; le peuple pourroit à tous les instants s'assembler et se réunir contre lui: or, quand un prince d'une ville est chassé de sa ville, le procès est fini; s'il a plusieurs villes, le procès n'est que commencé.

(1) Comme quand un petit souverain se maintient entre deux grands états par leur jalousie mutuelle; mais il n'existe que précairement.

CHAPITRE XVII.

Propriétés distinctives de la monarchie.

UN état monarchique doit être d'une grandeur médiocre. S'il étoit petit, il se formeroit en république; s'il étoit fort étendu, les principaux de l'état, grands par eux-mêmes, n'étant point sous les yeux du prince, ayant leur cour hors de sa cour, assurés d'ailleurs contre les exécutions promptes par les lois et par les mœurs, pourroient cesser d'obéir; ils ne craindroient pas une punition trop lente et trop éloignée.

Aussi Charlemagne eut-il à peine fondé son empire, qu'il fallut le diviser; soit que les gouverneurs des provinces n'obéissent pas, soit que, pour les faire mieux obéir, il fût nécessaire de partager l'empire en plusieurs royaumes.

Après la mort d'Alexandre, son empire fut partagé. Comment ces grands de Grece et de Macédoine, libres, ou du moins chefs des conquérants répandus dans cette vaste conquête, auroient-ils pu obéir?

Après la mort d'Attila, son empire fut dissous: tant de rois qui n'étoient plus contenus ne pouvoient point reprendre des chaînes.

Le prompt établissement du pouvoir sans bornes est le remede qui, dans ces cas, peut prévenir la dissolution: nouveau malheur après celui de l'agrandissement!

Les fleuves courent se mêler dans la mer,

les monarchies vont se perdre dans le despotisme.

CHAPITRE XVIII.

Que la monarchie d'Espagne étoit dans un cas particulier.

QU'ON ne cite point l'exemple de l'Espagne: elle prouve plutôt ce que je dis. Pour garder l'Amérique, elle fit ce que le despotisme même ne fait pas, elle en détruisit les habitants; il fallut, pour conserver sa colonie, qu'elle la tint dans la dépendance de sa subsistance même.

Elle essaya le despotisme dans les Pays-Bas; et, sitôt qu'elle l'eut abandonné, ses embarras augmentèrent. D'un côté, les Wallons ne vouloient pas être gouvernés par les Espagnols; et, de l'autre, les soldats espagnols ne vouloient pas obéir aux officiers wallons (1).

Elle ne se maintint dans l'Italie qu'à force de l'enrichir et de se ruiner; car ceux qui auroient voulu se défaire du roi d'Espagne n'étoient pas pour cela d'humeur à renoncer à son argent.

CHAPITRE XIX.

Propriétés distinctives du gouvernement despotique.

UN grand empire suppose une autorité des-

(1) Voy. l'Histoire des Provinces-Unies, par M. le Clerc.

potique dans celui qui gouverne. Il faut que la promptitude des résolutions supplée à la distance des lieux où elles sont envoyées ; que la crainte empêche la négligence du gouverneur ou du magistrat éloigné ; que la loi soit dans une seule tête ; et qu'elle change sans cesse comme les accidents, qui se multiplient toujours dans l'état à proportion de sa grandeur.

CHAPITRE XX.

Conséquences des chapitres précédents.

QUE si la propriété naturelle des petits états est d'être gouvernés en république ; celle des médiocres, d'être soumis à un monarque ; celle des grands empires, d'être dominés par un despote ; il suit que, pour conserver les principes du gouvernement établi, il faut maintenir l'état dans la grandeur qu'il avoit déjà ; et que cet état changera d'esprit à mesure qu'on rétrécira ou qu'on étendra ses limites.

CHAPITRE XXI.

De l'empire de la Chine.

AVANT de finir ce livre, je répondrai à une objection qu'on peut faire sur tout ce que j'ai dit jusqu'ici.

Nos missionnaires nous parlent du vaste empire de la Chine comme d'un gouvernement admirable, qui mêle ensemble dans son principe la crainte, l'honneur et la vertu. J'ai donc

posé une distinction vaine lorsque j'ai établi les principes des trois gouvernements.

J'ignore ce que c'est que cet honneur dont on parle chez des peuples à qui on ne fait rien faire qu'à coups de bâton (1).

De plus, il s'en faut beaucoup que nos commerçants nous donnent l'idée de cette vertu dont nous parlent nos missionnaires : on peut les consulter sur les brigandages des mandarins (2). Je prends encore à témoin le grand homme mylord Anson.

D'ailleurs, les lettres du P. Parennin, sur le procès que l'empereur fit faire à des princes du sang néophytes (3) qui lui avoient déplu, nous font voir un plan de tyrannie constamment suivi, et des injures faites à la nature humaine avec règle, c'est-à-dire de sang froid.

Nous avons encore les Lettres de M. de Mairan et du même P. Parennin sur le gouvernement de la Chine. Après des questions et des réponses très sensées, le merveilleux s'est évanoui.

Ne pourroit-il pas se faire que les missionnaires auroient été trompés par une apparence d'ordre; qu'ils auroient été frappés de cet exercice continuel de la volonté d'un seul, par lequel ils sont gouvernés eux-mêmes, et qu'ils

(1) C'est le bâton qui gouverne la Chine, dit le P. du Halde.—(2) Voyez entre autres la relation de Lange.—(3) De la famille de Sourniama. Lettres édifiantes, dix-huitième recueil.

aiment tant à trouver dans les cours des rois des Indes , parceque , n'y allant que pour y faire de grands changements , il leur est plus aisé de convaincre les princes qu'ils peuvent tout faire , que de persuader aux peuples qu'ils peuvent tout souffrir (1).

Enfin il y a souvent quelque chose de vrai dans les erreurs mêmes. Des circonstances particulieres , et peut-être uniques , peuvent faire que le gouvernement de la Chine ne soit pas aussi corrompu qu'il devoit l'être. Des causes tirées la plupart du physique du climat ont pu forcer les causes morales dans ce pays , et faire des especes de prodiges.

Le climat de la Chine est tel qu'il favorise prodigieusement la propagation de l'espece humaine. Les femmes y sont d'une fécondité si grande que l'on ne voit rien de pareil sur la terre. La tyrannie la plus cruelle n'y arrête point le progrès de la propagation. Le prince n'y peut pas dire comme Pharaon , Opprimons-les avec sagesse. Il seroit plutôt réduit à former le souhait de Néron , que le genre humain n'eût qu'une tête. Malgré la tyrannie , la Chine , par la force du climat , se peuplera toujours , et triomphera de la tyrannie.

La Chine , comme tous les pays où croît le

(1) Voyez dans le P. du Halde comment les missionnaires se servirent de l'autorité de Canhi pour faire taire les mandarins , qui disoient toujours que par les lois du pays un culte étranger ne pouvoit être établi dans l'empire.

riz (1), est sujette à des famines fréquentes. Lorsque le peuple meurt de faim, il se disperse pour chercher de quoi vivre ; il se forme de toutes parts des bandes de trois, quatre ou cinq voleurs. La plupart sont d'abord exterminées ; d'autres se grossissent, et sont exterminées encore. Mais, dans un si grand nombre de provinces, et si éloignées, il peut arriver que quelque troupe fasse fortune. Elle se maintient, se fortifie, se forme en corps d'armée, va droit à la capitale, et le chef monte sur le trône.

Telle est la nature de la chose, que le mauvais gouvernement y est d'abord puni. Le désordre y naît soudain, parceque ce peuple prodigieux y manque de subsistance. Ce qui fait que, dans d'autres pays, on revient si difficilement des abus, c'est qu'ils n'y ont pas des effets sensibles : le prince n'y est pas averti d'une manière prompte et éclatante, comme il l'est à la Chine.

Il ne sentira point, comme nos princes, que, s'il gouverne mal, il sera moins heureux dans l'autre vie, moins puissant et moins riche dans celle-ci : il saura que, si son gouvernement n'est pas bon, il perdra l'empire et la vie.

Comme, malgré les expositions d'enfants, le peuple augmente toujours à la Chine (2), il

(1) Voyez ci-après, l. XXIII, c. XIV.—(2) Voyez le mémoire d'un Tsongtou pour qu'on défriche. Lettres édifiantes, vingt-unieme recueil.

faut un travail infatigable pour faire produire aux terres de quoi le nourrir : cela demande une grande attention de la part du gouvernement. Il est à tous les instants intéressé à ce que tout le monde puisse travailler sans crainte d'être frustré de ses peines. Ce doit moins être un gouvernement civil qu'un gouvernement domestique.

Voilà ce qui a produit les réglemens dont on parle tant. On a voulu faire régner les lois avec le despotisme ; mais ce qui est joint avec le despotisme n'a plus de force. En vain ce despotisme , pressé par ses malheurs , a-t-il voulu s'enchaîner ; il s'arme de ses chaînes , et devient plus terrible encore.

La Chine est donc un état despotique dont le principe est la crainte. Peut-être que , dans les premières dynasties , l'empire n'étant pas si étendu , le gouvernement déclinait un peu de cet esprit. Mais aujourd'hui cela n'est pas.